



**DELIBERATION 2016-22**

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Rapport d'activités 2015**

Le vingt-neuf juin deux mille seize, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Département du Nord, à la préfecture de Lille, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe COULON.

**Présents : 11** (Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Luc MONNET, Madame Anne VANPEENE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur Bruno DUVERGE, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Gérard PHILIPPE)

**Excusés : 3** (Monsieur SALVATORE CASTIGLIONE, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LETARD)

**Pouvoirs : 6** (Monsieur Jean-Marc GOSSET (Pouvoir à Monsieur MONNET), Monsieur Patrick KANNER (Pouvoir à Madame MESSEANNE-GROBELNY), Monsieur Alain DELANNOY (Pouvoir à Monsieur DISSAUX), Monsieur Nicolas BERTIN (Pouvoir à Monsieur DELBE), Monsieur Guillaume DELBAR (Pouvoir à Monsieur FIGOUREUX), Monsieur Philippe RAPENEAU (Pouvoir de Monsieur COULON))

**Absents : 0**

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2015 du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique,

**Considérant** le caractère facultatif du rapport d'activité mais la nécessité pour les collectivités fondatrices, les financeurs, les partenaires et l'ensemble des interlocuteurs du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique d'être informés sur l'activité du Syndicat au cours de l'année passée,

Le comité syndical,

## DECIDE

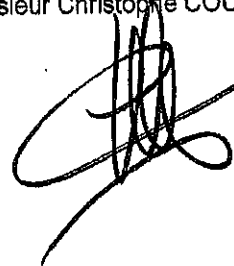
D'adopter le rapport d'activité 2015 du Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique (en annexe de la présente délibération).

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstention : 3
- Nombre d'élus participants aux votes : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du syndicat, Monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le